

**2e RENCONTRE DU COMITÉ DE SUIVIS CONJOINT TENUE
LE 20 AVRIL 2023 À 13 H 30 EN FORMULE HYBRIDE AU CÉGEP AT – CAMPUS D’AMOS**

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

1.1 Mot de bienvenue

Mme Lina Dallaire souhaite la bienvenue à tous et explique le déroulement de la rencontre. Afin de répondre à la demande des membres, celle-ci se tiendra en formule hybride à partir du Cégep de l’Abitibi-Témiscamingue, campus d’Amos et de la plateforme Zoom.

Elle explique les problèmes de logistique rencontrés quant au choix de la salle, ce qui a entraîné un retard dans la transmission de l’information. Elle remercie les membres de leur compréhension.

2. VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Le quorum est atteint, soit 12/19 membres présents.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

Mme Lina Dallaire présente et commente l’ordre du jour.

L’ordre du jour est adopté comme présenté.

ADOPTÉ à l’unanimité

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

M. Réjean Richard mentionne qu’il a siégé à titre de représentant citoyen pour La Motte et qu’il siègera dorénavant sous cette représentation. Le procès-verbal et la liste des membres seront donc corrigés en ce sens.

Le procès-verbal du 3 février 2023 est adopté avec modification.

ADOPTÉ à l’unanimité

4.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2023

- La révision de la constitution du comité sera faite au même moment du lancement du guide de fonctionnement.
- Les procès-verbaux du 6 juin 2022 (Lithium Amérique du Nord) et du 5 avril 2022 (Authier Lithium) ont été adoptés, ceux-ci seront mis en ligne sur le site de Sayona avec celui du 3 février 2023. Mme Valérie Pelletier est en suivi de dossier.

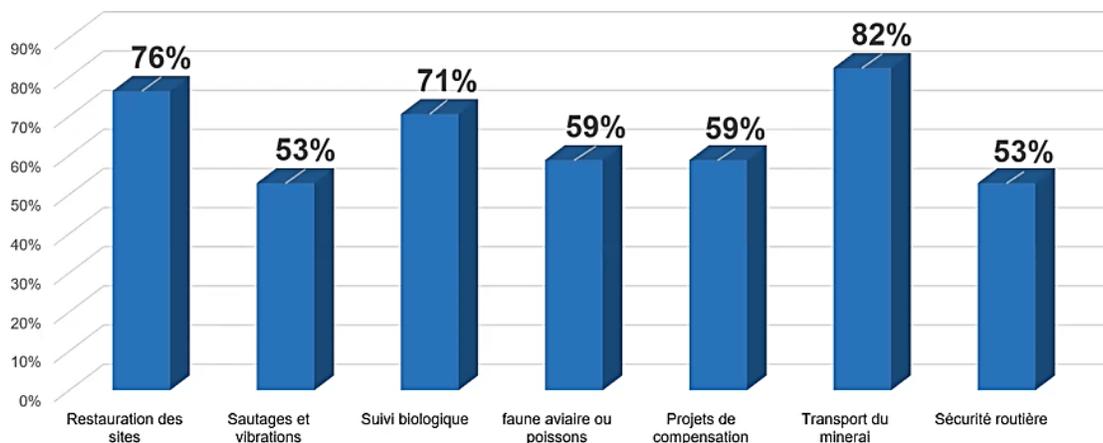
Les autres suivis seront intégrés aux présentations de Mmes Bianca Galimi et Mélanie Benoît, notamment au point 8 de l'ordre du jour.

5. RÉSULTATS DU SONDAGE

À la lumière des résultats, les prochaines rencontres se tiendront le 14 septembre et le 7 décembre 2023. Le mode hybride (Présence et distance en même temps) a été retenu à majorité.

5.1. RENCONTRE ET SUJETS À TRAITER

Mme Lina Dallaire présente les résultats quant aux sujets que les membres souhaitent aborder.



Le transport du minéral, bien qu'il ressorte en premier, ne sera pas abordé aujourd'hui puisque dans le cadre de l'avis de projet, une consultation ciblée sur ce sujet sera organisée. Les membres recevront un complément d'information le moment venu. Consciente que ce sujet suscite beaucoup de discussions et soulève des préoccupations importantes de la part des Municipalités et des citoyens, Sayona fait le choix de soumettre le transport du Minéral à un processus de consultation et ainsi s'assurer de rencontrer les gens et recueillir l'ensemble des informations.

Le sujet de la restauration des sites sera celui présenté aujourd'hui.

À la lumière de ces informations, le comité souligne que, pour réussir à aborder tous les sujets ciblés, il serait important d'aborder plus d'un sujet par rencontre.

En fonction du niveau de détail attendu, il est tout à fait possible de répondre à cette préoccupation et il est convenu que les prochaines rencontres seront planifiées en conséquence.

Afin de respecter la réglementation, il faudra aussi intégrer dans le calendrier des rencontres, certains sujets qui doivent être soumis à l'attention du Comité par Sayona. Un projet de calendrier sera acheminé au Comité d'ici la prochaine rencontre

6. ÉCHOS DES MILIEUX

Des participants font part de certains échos de leur milieu respectif :

- M. René Roy, représentant des riverains du Lac des Hauteurs, mentionne avoir dressé un topo aux résidents quant au projet Authier. Plusieurs questionnements, préoccupations et inquiétudes demeurent et ont été notés. Une rencontre avec les représentants de la minière serait donc à prévoir (transport, revitalisation, etc.). Dossier à suivre.
- M. Éric Comeau, représentant de la municipalité de La Corne, fait part de ses préoccupations quant à l'état et l'entretien du Chemin du Lithium. Les coûts sont importants et sont actuellement assumés par la Municipalité. Il mentionne également des préoccupations en lien avec la vitesse élevée et l'intersection avec la Route 111. Des discussions quant à des investissements et des engagements sont en cours. Les représentantes de Sayona indiquent qu'une rencontre avec le MTQ est prévue dans les prochaines semaines et ce sujet sera ajouté à consultation ciblée. Dossier à suivre.

M. Comeau quitte la rencontre à 13h 57.

7. GUIDE DE FONCTIONNEMENT ET STRUCTURE DES RÉUNIONS

Mme Lina Dallaire souligne la nécessité pour le Comité de se doter d'un guide de fonctionnement permettant d'encadrer les activités du Comité de suivi. Chacun de leur côté, le Comité Authier Lithium et le Comité Lithium Amérique du Nord, avait statué sur les grandes lignes d'un tel guide mais puisque le comité est maintenant conjoint, il est important d'adopter les grandes lignes pour s'assurer de la conformité et de l'efficacité des rencontres, de s'assurer de la compréhension commune des mandats et des objectifs du comité et veiller au maintien d'un climat propice au dialogue et aux échanges. Le Comité mentionne sa volonté d'avoir un guide simple et en cohérence avec sa réalité.

Certains points sont abordés lors de la présentation :

Les obligations légales

- L'obligation de créer un comité de suivis
30 jours après l'émission du bail minier (LAN)
- La création volontaire d'un comité de suivi.
Avant l'émission du bail minier (Authier Lithium)
- La durée de vie d'un Comité de suivi.
Son existence est obligatoire jusqu'au démantèlement et à la restauration du site.
Les principes de souplesse, d'adaptabilité et de rigueur devraient donc guider les participants, et ce, depuis la mise en place du comité jusqu'à la fin des travaux.

Le guide doit refléter les éléments obligatoires par la Loi dont notamment:

- L'Objectif poursuivi (Favoriser l'implication de la communauté)
- La constitution
- La composition
 - . Région de provenance
 - . Indépendance des membres

Selon la Loi, le comité doit être à majorité indépendante. Les critères permettant de statuer sur cette indépendance sont spécifiés dans la Loi et il sera important de s'assurer en continu que la composition du comité respecte cette parité. Un membre dépendant peut siéger au comité en toute légitimité, son statut doit simplement être déclaré.

Chaque membre devra confirmer son statut par le biais d'un formulaire.

- Fonctionnement

- . Réunions (minimalement 1 par année)

L'animatrice présente les grandes lignes quant aux points qui apparaîtront dans le guide et pour lesquels des discussions ont déjà eu lieu dans les deux comités de suivis :

- L'assiduité aux rencontres
- Les sujets d'échange
- Le lieu des réunions
- La fréquence des rencontres
- Les frais remboursables
- Les prises de décision et le quorum
- La contribution des substituts
- Invitation d'expert et personne observatrice
- Publication des documents

- . Les comptes-rendus
- . Les demandes de renseignements
- . La prévention des différends
- . Le financement

- La rétro-information (rapport annuel)

Suite à la présentation, les membres échangent sur la notion de représentation, d'indépendance et de quorum.

Les questions et réponses se trouvent dans le document FAQ (Q.36 et Q.37)

Les documents (procès-verbaux, foire aux questions, rapport annuel) sont accessibles sur le site internet de Sayona (<https://www.sayona.ca/comite-de-suivi-authier-lithium/> et <https://www.sayona.ca/comite-de-suivi-lan/>).

8. **MISE À JOUR DES PROJETS**

Mélanie Benoît, conseillère en environnement

Bianca Galimi, communication et relations avec le milieu

8.1. **SUIVIS DES QUESTIONS ET COMMENTAIRES DE LA DERNIÈRE RENCONTRE**

- Qualité de l'eau du lac Legendre
- Une visite avec le chef pompier de Barraute sera organisée par le surintendant en SST à la suite de la préoccupation soulevée par monsieur Michel Gagnon.

Une rencontre avec le technicien en prévention des incendies de la MRC est aussi demandée.
- Un membre émet des idées et manifeste de l'intérêt pour participer aux discussions entourant les mesures de compensation possibles. Une rencontre sera planifiée pour discuter de ce sujet.

8.2. **ÉTUDE DE FAISABILITÉ DÉFINITIVE**

L'Étude faisabilité pour le projet Authier lithium combiné à l'exploitation du Complexe de LAN a été déposée ce week-end. Les membres du comité manifeste leur intérêt pour qu'une présentation générale soit faite à la rencontre du 14 septembre prochain. Une personne ressource de Sayona sera invitée pour faire la présentation et répondre aux questions du Comité.

Il est suggéré et accepté que ce sujet soit à l'ordre du jour de la rencontre du 14 septembre prochain. Le document est disponible en cliquant sur le lien suivant : <https://wcsecure.weblink.com.au/pdf/SYA/02654503.pdf>

COMPLEXE LAN

8.3. **AVIS DE NOMINATION**

- Nomination de M. Sébastien Boivin à titre de directeur général du Complexe Lithium Amérique du Nord. Il sera invité à rencontrer les membres du comité ultérieurement.

8.4. **DÉMARRAGE DES OPÉRATIONS**

- Les opérations de traitement du minerai sont en cours depuis le 27 février dernier.
- Le 15 mars marquait une nouvelle étape avec la production réussie du premier concentré de spodumène (lithium) commercialisable dans son exploitation du Complexe Lithium Amérique du Nord.

8.5. VISITE DU PREMIER MINISTRE

- Le 3 avril 2023, le premier ministre du Canada, Justin Trudeau, a rencontré les travailleurs du Complexe LAN
- De son discours on retient qu'avec le démarrage de l'usine au Québec, le Canada est bien positionné par rapport au lithium. Le Canada se distingue d'autres pays en termes de suivis environnementaux et sociaux, deux éléments considérés importants par les investisseurs. C'est une grande fierté qu'une entreprise québécoise ait démarrée la première usine au Canada et l'exploite selon les principes de développement durable.
- Ce fût un évènement important pour l'ensemble de l'organisation.

8.6. PROGRAMME DE SUIVI SONORE – LAC LEGENDRE (1:21)

Sayona a révisé les travaux précédents et a procédé à l'embauche de la firme Soft DB dont le mandat sera de :

- Prendre connaissance de la documentation existante;
- Préparer le programme de suivi sonore (présentation d'une ébauche prévue en septembre 2023);
- Présenter le programme préliminaire lors d'une assemblée avec les citoyens du lac Legendre;
- Mettre à jour le programme.

Il est suggéré que les données soient accessibles aux fins de comparatifs et d'informations de la population ou autres citoyens pouvant être visés par le bruit.

8.7. CAMPAGNE DE FORAGE LAN

Une importante campagne de forage se déroule présentement. L'objectif est de valider si des extensions du gisement de pegmatites à Spodumène du Complexe Lithium Amérique du Nord se trouvent plus à l'est. Le résultat pourrait influencer la durée de vie de la Mine.

La zone de forage est présentée. 50 000 mètres de forage seront effectués. Les forages se déroulent actuellement dans la fosse et s'étendra plus à l'est.

État de la situation :

- Période : du 18 avril au 1^{er} octobre 2023
- 50 000 m de forage planifié
- Afin de présenter cette campagne (objectifs, horaire, sautage, ect) et recueillir les préoccupations citoyennes, les municipalités avoisinantes ont été rencontrées. Voici un résumé des éléments recueillis :

La Corne

- Aucune préoccupation soulevée face à la campagne de forage
- Suivis des autres dossiers en cours

Lac Legendre

- Beaucoup de questions en lien avec les opérations en cours
- Inquiétude principale soulevée par rapport à l'extension possible de la fosse / expropriation
- Rencontre très appréciée de la part des citoyens qui étaient présents

Barraute

- Aucune préoccupation soulevée face à la campagne de forage
- Suivis des autres dossiers en cours

Mont-Vidéo

- Préoccupations soulevées en lien avec:
 - Le projet de sentier de vélo de montagne
 - Le camping (bruit, eau)
- Les discussions sont toujours en cours avec le Mont-Vidéo

PROJET AUTHIER

8.8. PROCÉDURE D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Madame Benoit fait une courte présentation de l'historique du projet Authier Lithium :

Avec l'acquisition de LAN en 2021, des changements substantiels doivent être apportés au projet Authier Lithium notamment en lien avec le concentrateur et le parc à résidus miniers.

En juillet 2022, le ministère informe Sayona que le projet n'est pas soumis à l'obligation de présenter le projet au BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) en raison du tonnage.

En septembre 2022, Sayona fait la demande au Ministère de soumettre volontairement le projet Authier Lithium au processus du BAPE. Cette demande est une première au Québec.

Le 21 février dernier, le MELCCFP accepte la demande d'assujettissement exceptionnel du projet Authier au processus du BAPE. C'est donc un retour à la case départ du processus pour le projet Authier Lithium.

Le BAPE (bureau d'audiences publiques sur l'environnement)

Définition et objectifs

- Instance mise en place par le ministre de l'Environnement permettant de conseiller le gouvernement lors d'une prise de décision sur un projet majeur.
- Le BAPE est un processus d'informations et de consultation pour la population sur les enjeux d'un projet dont l'objectif se veut une enquête impartiale pour conseiller les

autorités gouvernementales sur les enjeux écologiques, sociaux, économiques, scientifiques et technologique soulevés par les parties prenantes.

La procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement permet :

- Une prise de décisions éclairées par les gouvernements concernant des projets d'envergure ou suscitant des préoccupations importantes.
- De considérer les volets environnementaux et sociaux aux phases de construction, opération et fermeture d'un projet.
- Au promoteur de concevoir un projet, économiquement et techniquement réalisable, mais également acceptable sur le plan environnemental.

Toutes les étapes de la procédure sont présentées.

- La démarche débute avec le dépôt, par Sayona, d'un avis de projet prévu dans les prochains mois. Sayona souhaite procéder à une consultation sur le transport du minerai dans le cadre de l'avis de projet afin de considérer les préoccupations citoyennes dès le départ.
- Suite à l'avis de projet, le gouvernement dressera la liste des études et analyses qu'il souhaite recevoir dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement
- Par la suite, Sayona devra réaliser l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE)
- Le gouvernement analysera la recevabilité de l'ÉIE. À cette étape, les différents ministères seront consultés. Si elle est recevable, deux processus seront mis en place parallèlement
 - Le BAPE (Consultation publique, audiences publiques)
 - L'analyse environnementale
- Une fois ces processus terminés, les deux instances soumettront leurs recommandations au ministre de l'Environnement et une décision gouvernementale suivra. (Émission du décret)
- Dépendamment des séries de questions qui seront soumises par le Gouvernement à l'étape d'analyse environnementale, le délai envisageable entre le dépôt de l'avis de projet et l'émission du décret est d'environ deux années
- C'est à l'étape de l'analyse de la recevabilité que les différents ministères sont consultés. Une fois la recevabilité obtenue et l'Étude d'impact sur l'environnement complétée, l'analyse environnementale porte plus sur l'acceptabilité sociale du projet, les conditions qui pourraient rendre le projet plus acceptable.

Sayona pourra utiliser quelques études ayant déjà été effectuées dans le cadre du projet initial notamment celle sur les suivis biologiques. Par contre, étant donné les changements importants au projet plusieurs autres études devront être refaites notamment la

modélisation sonore et la modélisation sur la qualité de l'air.

8.9. DEMANDE DE FINANCEMENT SESAT POUR ÉVALUATION DE L'ÉIE EN VUE DE DÉPOSER UNE MÉMOIRE

La Société de l'eau souterraine de l'Abitibi-Témiscamingue (SESAT) a manifesté son intérêt à participer à l'analyse de l'ÉIE du projet Authier pour les éléments relevant de son expertise. À cet effet, elle soumet au comité une demande de financement pour effectuer les travaux.

Dans un souci d'indépendance et de transparence, le Comité pourrait clarifier le mandat et recommander la SESAT auprès de Sayona. Le comité ne possédant pas de budget déterminé, les fonds servant au financement de l'étude seraient octroyés au comité par Sayona suite à une demande de celui-ci. Cette proposition est déjà accueillie favorablement par la minière.

Les membres sont unanimes quant à la nécessité d'une telle étude. La SESAT détient l'expertise et la crédibilité pour effectuer ce type d'analyse. Le comité soumettra la demande et recommandation le moment venu.

9. RESTAURATION DES SITES

La présentation vise le plan de restauration du site de Lithium Amérique du Nord. Celui du projet Authier Lithium devra être approuvé par le ministre avant l'émission du bail minier alors avant le début des opérations.

La réglementation exige que le site soit remis dans un état satisfaisant, c'est-à-dire une restauration visant à :

- éliminer les risques inacceptables pour la santé et assurer la sécurité des personnes;
- limiter la production et la propagation de contaminants;
- éliminer, à long terme, toute forme d'entretien et de suivi;
- état visuellement acceptable;
- remettre les parcs à résidus et les haldes à stériles) dans un état compatible avec l'usage futur.

Certains travaux, tant en phase exploratoire qu'en phase d'exploitation, nécessitent **un Plan de réaménagement et de restauration des sites miniers**

- Pour qu'un bail minier soit émis, un plan de restauration doit avoir été approuvé
- Le plan est révisé aux 5 ans, ce document est public
- Approbation par le ministre avant le début des activités minières
- Obligation tant et aussi longtemps que les travaux n'ont pas été réalisés à la satisfaction du ministre
- Versement préalable de la garantie financière dont le montant correspond aux coûts anticipés pour la réalisation des travaux prévus

Le plan doit contenir des mesures de réaménagement et de restauration pour de nombreux éléments. Des précisions sont apportés pour les éléments qui concernent le projet LAN :

- **Terrains contaminés**

- Étude de caractérisation du terrain
- Excavation et disposition des sols contaminés dans un site autorisé
- Relocalisation des sols affectés par les métaux dans le parc à résidus

Plan révisé en octobre 2022 et disponible sur Gestim

<https://gestim.mines.gouv.qc.ca/>

- **Bâtiments, infrastructures et équipements**

- Caractérisation environnementale complète afin d'assurer une gestion adéquate des matériaux
- Démantelés par un entrepreneur certifié (Béton, ciment, ect)
- Matériaux récupérables (acier, équipements, etc.) vendus sur les marchés de la récupération et de l'usager.
- Fondations en béton décontaminées, concassées et recouvertes d'une couche mort terrain et de terre végétale puisensemencée.
- Les chemins qui existaient déjà seront retournés à la municipalité de La Corne.
- Les chemins construits par LAN et qui ne seront plus requis seront scarifiés et remis en végétation.
- Les ponceaux et conduites non nécessaires seront enlevés pour rétablir en autant que possible l'écoulement naturel de l'eau.

- **Sécurisation des zones excavées (Le pit)**

- Parois de la fosse stabilisées par dynamitage et écaillage (retrait du roc fragilisé)
- Arrêt du pompage dans la fosse (selon les études hydrogéologiques, on peut présumer que le niveau d'eau se stabilisera au niveau du seuil de l'exutoire de la fosse vers le petit lac sans nom au sud)
- Une tranchée-levée (Bumper) de 3 m de hauteur du côté nord remplacera la pose d'une clôture (aucun entretien à perpétuité).
- Signalisation de sécurité au périmètre de la fosse.

- **Aires d'accumulation (stabilité physique et chimique)**

Halde à minerai, à terre végétale et à mort-terrain

- Nivelées puis recouverte de matières organiques et ensemencées.

Haldes à stériles

- Recouvrement des haldes de mort terrain et de terre végétale et re végétation par ensemencement hydraulique.
- Stabilité des hales assurée au fur et à mesure de l'exploitation, selon les critères de stabilité prescrits dans le Guide de restauration.

Parcs à résidus

- La surface des résidus recouverte de terre végétale et ensemencée hydrauliquement
- Le déversoir d'urgence agrandi et abaissé pour permettre à l'eau de s'écouler naturellement vers l'environnement
- Le parc n'est pas générateur d'acide donc pas de rejet contaminé dans la nature. Un suivi de la qualité de l'eau est effectué durant les 5 premières années

• **Ouvrages de captage des eaux**

- Le bassin d'eau de procédé sera traité par osmose puis vidé donc, techniquement elle sera pure.
- Des brèches seront faites dans les digues afin qu'il n'y ait plus d'accumulation d'eau.

• **Installations sanitaires**

- Tout matériau solide, liquide, pulpeux et boueux sera caractérisé et éliminé adéquatement.
- La fosse ainsi que le biofiltre du système de traitement des eaux usées domestique seront vidangés
- Les équipements seront retirés du sol et éliminés dans un site autorisé.

• **Produits pétroliers**

- Les réservoirs et la tuyauterie de surface et souterraine seront retirés.
- Les réservoirs seront soit vendus ou éliminés.
- La géomembrane de protection, la tuyauterie et les réservoirs non réutilisables seront éliminés en conformité avec la réglementation.

• **Matières résiduelles**

Matières résiduelles non dangereuses (Métal, bois, ect)

- Les matières pouvant être revalorisées ou recyclées, comme le métal, seront récupérées par un entrepreneur spécialisé.
- Les matières ligneuses non contaminées seront broyées, transformées en copeaux et réutilisées sur le site à titre d'amendement pour la restauration.
- Les déchets solides et domestiques seront d'abord entreposés dans des conteneurs puis acheminés vers un lieu d'enfouissement autorisé.

Matières résiduelles dangereuses

- La gestion des matières résiduelles dangereuses est réglementée.
- Aucune matière résiduelle dangereuse ne sera laissée au site minier LAN à la suite de sa fermeture.
- Les huiles usées, les produits chimiques, les explosifs, etc., seront retirés du site.

• **Suivi et entretien post-restauration (5 ans)**

Suivi et entretien de l'intégrité et de la stabilité des ouvrages (Digues, les piles de mort-terrain, les haldes à stériles)

- Intégrité des digues, des piles de mort-terrain et des haldes (absence d'érosion, tassement ou mouvement).
- Inspection par un spécialiste en géotechnique (6 fois par année) pour les cinq années suivant la restauration.

Suivi agronomique

- Inspections annuelles : condition des plants, reprise de la végétation, érosion, densité de la végétation, etc.
- Engrais de rappel au besoin.

Suivi environnemental

- Qualité de l'eau de l'effluent (10 ans). Des échantillons sont prélevés et doivent être conforme à la Directive 019 sur l'industrie minière https://www.environnement.gouv.qc.ca/milieu_ind/directive019/
- Qualité des eaux souterraines

A la fin des étapes de restauration, le site deviendra un terrain vagueensemencé. Les plus grosses infrastructures qui resteront seront la halde #3, le parc à résidu, la halde #2 et la fosse. L'ensemble du site seraensemencé (sauf la fosse).

Ce projet est accepté par le Ministère et est révisé à tous les 5 ans pour inclure les changements.

Le coût estimé pour la réalisation des travaux du site LAN est de 30 millions. Conformément à

la loi, cette garantie financière est déjà versée auprès du ministère.

Suite à la présentation, des questions sont soulevées et se retrouvent dans le document FAQ (Q38 à 41)

10. VARIA

Les membres discutent de la formule utilisée pour présenter les sujets.

Les sujets de la prochaine rencontre sont les suivis biologiques et la présentation de l'étude de faisabilité définitive (DFS)

Il est suggéré de recevoir les documents de présentation avant la rencontre pour des fins de préparation.

L'option d'utiliser une plate-forme collaborative pour y déposer les documents est envisagé.

Il est également suggéré que l'ordre du jour soit plus précis et détaillé.

11. FIN DE LA RENCONTRE

Mme Lina Dallaire remercie les membres de leur présence.

La rencontre prend fin, il est 15 h 40.

Approuvé

PARTICIPATION

Présences :

Bianca Galimi, communication et relations avec le milieu	Mélanie Benoit, conseillère en environnement Sayona
Valérie Pelletier, cheffe de bureau Sayona	Paul Martel, représentant Comité de citoyens du Lac-Legendre
Stéphane Bessette, administrateur Conseil régional en environnement de l'A-T	Yves Grafteux, directeur général Organisme de bassin versant du Témiscamingue
M. Réjean Richard, citoyen Municipalité de La Motte	Sylvester Trapper Première Nation Abitibiwinni
Robert Cloutier, administrateur CCICA	Mathieu Beaudry, conseiller aux affaires territoriales MERN, directeur régional de l'A-T
Mélanie Falardeau, directrice Service de l'aménagement du territoire MRC d'Abitibi	René Roy, représentant Comité de citoyens du Lac des Hauteurs
M. Jean-Paul Gosselin, conseiller Municipalité de Preissac	Anne Gauthier, agente de communication SADC Harricana
	Éric Comeau, citoyen Municipalité de La Corne Quitte à 13h57

Absences :

André Beauchemin, conseiller Municipalité de La Corne	Christine Martineau, directrice générale Mont Vidéo
Michel Gagnon, conseiller Municipalité de Barraute	M. Martin Roch, maire Municipalité de Saint-Mathieu
Paul Audet-Gagnon, citoyen Municipalité de La Motte	Ronald Brazeau Communauté du Lac-Simon
Marcel Masse, citoyen Municipalité de La Motte	

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Version 20 avril 2023

Voici la liste des questions et des réponses émises lors des séances du comité de suivi Authier lithium.

29 mars 2021	
Q.1	Comment est-il possible d'avoir accès aux 131 questions et réponses soulevées par ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ?
R.1	Le lien internet sera intégré au compte-rendu de la rencontre et le document PDF sera acheminé à tous les membres du comité.
Q.2	Lors de la présentation, il a été soulevé que l'utilisation de l'acide nitrique permettait de récupérer 90% des déchets, qu'advient-il du 10% restant ?
R.2	Le peu de résidus générés se retrouve disposé dans une halde à résidu minier conventionnel, mais beaucoup plus petite étant donné le peu de résidus générés.
Q.3	Est-ce que Sayona entend considérer les différents projets en cours comme des projets distincts les uns des autres ou comme un projet global ?
R.3	<p>Les projets sont intimement liés mais chacun avance de façon indépendante.</p> <p>L'intention de Sayona, par le biais de l'acquisition de LAN, serait de transporter le minerai d'Authier vers LAN.</p> <p>Le projet Authier ne prévoit pas la 2^e transformation du spodumène en hydroxyde de lithium. Advenant le cas où Sayona devenait propriétaire des actifs de LAN, la priorité serait d'abord de repartir le concentrateur pour produire du spodumène et par la suite, après avoir obtenu tous les permis et autorisations, de construire l'usine de transformation d'hydroxyde ou de carbonate de lithium.</p> <p>Advenant l'acquisition de LAN, le projet Authier serait revu en profondeur. Un addendum à l'étude d'impact devra être soumis au Ministère de l'Environnement. Ces modifications nécessiteront plusieurs mois de travail.</p> <p>Le projet Tansim en est à ses tout débuts. Une phase d'exploration est prévue à l'été 2021. Si le projet se concrétise, des décisions devront être prises en regard d'une construction d'usine ou du transport du minerai vers LAN.</p>
Q.4	Qu'en est-il des mesures de compensation pour les milieux humides proposées par Sayona, mais refusées par le ministère ?
R.4	<p>Un des projets de compensation (reconstruction de la digue du Marais double à La Motte) n'a pas été refusé par le ministère, mais il a été jugé insuffisant sur la base que le site Authier constituerait un milieu riche sur le plan de la biodiversité. Cette affirmation s'appuyait sur la présence de deux plantes jamais répertoriées à ce jour en Abitibi-Témiscamingue. Or, suite à une demande de vérification auprès de la firme d'expert et après revalidation de celle-ci, il s'avère qu'une erreur d'identification serait survenue. Le tout sera confirmé par des relevés additionnels effectués durant l'été 2021. Le rapport de la firme d'expert a été révisé et la nouvelle version sera déposée en annexe du 2^e document de réponses aux questions et commentaires du MELCC.</p> <p>Sayona prévoit fournir la nouvelle information à l'effet que les deux projets de compensation devraient être considérés suffisants pour contrebalancer les effets du projet Authier sur les milieux humides.</p>
Q.5	Quels seront les liens entre le comité de suivi Authier lithium et les différents projets de Sayona (LAN et Tansim)?
R.5	Même si les projets sont intimement liés, les comités doivent être constitués par territoire. Cette obligation et les autres prévues par la Loi seront validées et devront guider les travaux du comité.

14 juin 2021

Q.6	Avec les projets d'acquisition, est-ce que le projet de mise en valeur des stériles (utilisation comme concassé, gravier et autre) a évolué ou est en attente?
R.6	Le rapport est en rédaction par le CTRI. Impossible de se prononcer sur l'ensemble des conclusions. L'utilisation sur le site minier pour valoriser et construire des routes d'accès. Aussi la valorisation hors site est envisagée, intention initiale de Sayona. L'étude devrait être disponible pour la prochaine réunion de septembre.
Q.7	La durée de vie du site de La Motte passe de 15 à 30 ans. Est-ce à dire que l'exploitation journalière est réduite ou que des réserves ont été découvertes ?
R.7	Puisque Sayona est inscrite à la Bourse, les annonces doivent se faire d'une façon orchestrée et elles viendront prochainement. Pas de nouvelles découvertes pour l'instant. Nous espérons que les travaux de forage sur le site de Moffet (Tansim) confirmeront la présence de lithium. Les permis octroyés à LAN le sont pour une production de 3800 tonnes par jour. Le gisement de LAN a une présence de fer et celui de Authier en a moins. Le mélange sera amélioré visant à ne plus être déclassé et permettant une production plus stable à La Corne ainsi qu'une réserve globale plus grande.
Q.8	Faut-il attendre le dépôt du projet amendé (addendum à l'ÉIE) pour avoir la confirmation des modifications au projet ?
R.8	Oui, le projet amendé devrait confirmer qu'il n'y aurait pas de concentrateur sur le site d'Authier. Le site d'Authier serait contributeur pour le concentrateur de La Corne (LAN) sous le même principe qu'une mine satellite. Le projet Authier amendé ne devrait pas prévoir d'installations ou de constructions de type industriel sur le site.
Q.9	Est-ce que les changements prévus auraient des impacts sur le manque d'espace envisagé au site d'Authier ?
R.9	Oui. L'endroit où était prévu l'usine pourrait être utilisé à d'autres fins et la halde de co-déposition prévue (stérile et résidus miniers) issue du traitement planifié à Authier pourrait devenir une halde de stérile. Cette halde aurait une plus petite superficie qui permettrait de dégager des espaces et réduire l'empiètement dans les milieux naturels notamment, les milieux humides et hydriques. L'Empreinte prévue de 2,8 km carrés sera assurément réduite.
Q.10	Est-ce qu'un comité de suivi a été constitué pour LAN ?
R.10	Oui, un comité a été créé sur lequel la MRC et plusieurs groupes intéressés siégeaient. La responsabilité du comité était sous la charge de membres de LAN

14 septembre 2021

Q.11	Est-ce que Sayona planifie encore rencontrer les conseils municipaux pour présenter le projet Authier Lithium, les étapes franchies et celles à venir ?
R.11	Oui, considérant les élections municipales au début du mois de novembre, des rencontres seront planifiées avec les municipalités concernées d'ici la période des Fêtes.

Q.12	Est-ce que Sayona envisage le maintien d'un seul Comité de suivi pour les projets Authier Lithium et Lithium Amérique du Nord (LAN) ?
R.12	M. Michel Ratté explique avoir rencontré plusieurs personnes et parties prenantes du projet de LAN. Lors de ces rencontres, plusieurs ont manifesté leur intérêt à maintenir les comités distincts afin de considérer les enjeux locaux et la réalité propre à chaque territoire. Le promoteur confirme que la position de Sayona à ce moment-ci, sera donc de remettre sur pied le comité de suivi de LAN indépendamment de celui du projet Authier Lithium.
Q.13	Est-ce que la valeur boursière actuelle de l'entreprise (948M\$ AUS vs 20M\$ AUS), provient essentiellement de l'acquisition de LAN ou si d'autres éléments expliquent cette croissance ?
R.13	M. Ratté répond qu'une grande proportion de la croissance provient de l'acquisition de LAN qui semble avoir fortement intéressé les investisseurs. Des annonces stratégiques d'investissement ont été faites et ont permis une capitalisation intéressante.
Q.14	Est-ce que la valeur des actions a permis de générer une croissance des liquidités qui permet d'envisager des projets à plus long terme ?
R.14	Oui, deux campagnes de financement ont suscité l'intérêt des investisseurs et généré des liquidités.
Q.15	Est-il possible d'avoir un résumé de l'étude d'impact sur l'environnement afin de prendre connaissance de certaines mesures compensatoires envisagées par Sayona ?
R.15	Un contact personnalisé sera effectué afin de saisir la préoccupation et ainsi pouvoir y répondre avec précision. L'étude d'impact est un document très volumineux et il serait laborieux de tenter d'en extraire un résumé.

19 janvier 2022

Q.16	Une baisse de prix importante du lithium est déjà survenue, avons-nous une certaine sécurité quant au prix du lithium actuel et quelles sont les projections de Sayona ?
R.16	Il est impossible de garantir que le prix demeurera au même niveau qu'actuellement, mais de nombreux éléments indiquent que les besoins en lithium ne cesseront de croître. Dans les années 2016-17-18, 6 nouvelles installations ont vu le jour et le marché a connu un surplus temporaire de lithium en production de base. Aujourd'hui, la demande en lithium ne cesse de croître et nous constatons que seulement un ou deux nouveaux projets verront le jour à travers le monde. L'électrification et la conscientisation sont des éléments importants à considérer dans la demande de lithium et sont présentes à travers la planète. De plus, l'utilisation d'accumulateur au lithium semble offrir de nombreux avantages lorsqu'utilisé en complémentarité avec les énergies solaires et éoliennes et permettrait de réduire la surutilisation de certains équipements permettant de prolonger leur durée de vie et de réduire les frais d'entretien. On voit apparaître l'utilisation d'accumulateur au lithium au sein de différentes industries aux États-Unis. Le développement de Sayona vise à couvrir les besoins du Québec, du Canada et des États-Unis, s'éloignant de la dominance chinoise. Ce qui nous laisse penser que les prix demeureront au niveau actuel pour une période encore relativement longue.

Q.17	Vous indiquez que la phase d'exploitation pour LAN est prévue débuter dans les premiers mois de l'année 2023, seul le minerai de La Corne sera utilisé à ce moment ? À quel moment pensez-vous pouvoir utiliser le minerai du site Authier lithium ?
R.17	Effectivement, nous utiliserons le minerai de La Corne jusqu'à ce que nous puissions utiliser le minerai du site Authier. L'information complète devrait être transmise au Gouvernement d'ici la fin du mois de mars 2022. Le BAPE pourrait se tenir à l'automne 2022 ou l'hiver 2023. Le temps de traiter les informations qui nous seront transmises, nous envisageons que l'exploitation pourrait débuter à l'été ou à l'automne 2023.
Q.18	Il a été dit que Sayona aura recours à des sous-traitants pour les 4 premières années d'opération minière. Est-ce que le transport sera aussi effectué par des sous-traitants ?
R.18	Oui, Sayona n'a pas l'intention d'acheter ses propres camions et d'opérer une flotte de camion pour le transport du minerai, et ce, même après la période de quatre ans.
Q.19	Le CTRI devait se pencher sur l'analyse des minerais stériles au niveau de la cimenterie et de la granulométrie permettant de valider une utilisation potentielle pour le réseau routier. Comment évolue l'étude et est-ce que les municipalités pourront récupérer les agrégats?
R.19	Plusieurs études devaient être déposées à la fin décembre 2021 et des retards ont repoussé l'échéancier. Nous devrions recevoir les résultats éminemment. Nous pensons que nous serons en mesure de vous donner certains résultats en lien avec ces études à la prochaine rencontre.
13 Sept 2022	Les résultats démontrent la présence de Nickel dans les minerais stériles, empêchant leur utilisation à cette étape. Sayona est à élaborer un projet de recherche avec l'Institut de recherche en mines et en environnement de l'UQAT permettant de sécuriser le minerai réutilisable (asphalte, encapsulation). Les maires ont été informés de cette situation. Donc, à ce moment-ci, il est impossible d'utiliser ces minerais pour le réseau routier.
Q.20	Le trajet du minerai est maintenant officialisé et sera effectué par des sous-traitants. Avez-vous pensé à certaines mesures pour atténuer les inconvénients dans les villages qui se trouvent sur le trajet ? La gestion du transport par des sous-traitants représente des défis quand vient le temps de faire respecter les mesures d'atténuations, avez-vous envisagé des façons de faire respecter ces mesures ?
R.20	Certaines décisions ont été prises qui, nous l'espérons, permettront d'atténuer les inconvénients pour les citoyens. Entre autres, le transport du minerai s'effectuera de jour seulement et durant les jours de semaine. Le transport sera concentré de jour en semaine, mais ne sera pas possible de nuit et de fin de semaine. Le chargement sera effectué par Sayona et respectera cet horaire alors aucun chargement ne s'effectuera à l'extérieur de cet horaire. Nous pensons que cette mesure aura pour effet de réduire plusieurs impacts pour les Citoyens.
Q.21	Afin d'indisposer le moins possible les citoyens, est-ce qu'il sera possible de convenir d'ententes maximisant la présence des transporteurs à l'intérieur des plages horaires où le réseau routier est plus disponible dans les villages ? En considérant, par exemple, les heures du transport scolaire ?
R.21	Sayona précise qu'il est important de considérer l'ensemble des préoccupations dans les ententes à conclure. Des firmes réalisent actuellement des analyses de ce genre et il est pertinent de mettre en lumière ces préoccupations. Le transport scolaire sera effectivement une variable importante à considérer lors de l'analyse et de la définition des horaires.
Q.22	Est-ce que les permis qui avaient été octroyés pour LAN seront encore applicables pour la relance des activités planifiée en début de l'année 2023 ?
R.22	Sayona a fait le choix de soumettre à nouveau une demande pour les permis et ainsi s'assurer de leur conformité. À ce jour, nous sommes à 91 % d'avancement et nous prévoyons avoir complété le processus et avoir en main tous les permis pour le mois de juillet 2022.

Q.23	Dans le projet LAN, le ministère avait indiqué qu'une certaine zone ne pouvait être exploitée, est-ce que cette situation a été régularisée ?
R.23	Effectivement, la zone touchée est celle autour du lac Lortie. Nous avons présenté les études effectuées et les options envisagées. Nous avons reçu la confirmation que ces études répondaient aux interrogations du Ministère. Nous recevrons la 3 ^e étude dans les prochains jours et l'acheminons pour analyse. Par la suite, le ministère nous indiquera si ces propositions conviennent ou si des questions additionnelles devront être répondues. Nous envisageons l'émission du permis vers les mois d'avril ou mai.
Q.24	Il a été question d'un plan de relance impliquant un investissement entre 50 à 70 millions. Est-ce que ces investissements incluent la production et le raffinage ?
R.24	Non, ces investissements n'incluent pas la partie raffinage. Sayona s'est engagé à faire la 2 ^e transformation de son lithium au Québec à l'intérieur d'une période de 5 ans, débutant le 27 août 2021. En février, des études partielles permettront de guider les réflexions quant au choix d'opter pour le Carbonate ou l'hydroxyde et par la suite, le lieu devra être déterminé. Ce volet représente plutôt un plan d'investissement de 300 millions. Il y a donc une orientation claire à l'effet de développer la 2 ^e transformation au Québec en moins de 5 ans.
Q.25	Est-ce réaliste ?
R.25	Oui, mais c'est réaliste. À titre d'exemple, on peut considérer que l'usine de Carbonate de La Corne est prête à 40 %. Elle a même été démarrée en 2013 pour une centaine de tonnes permettant de tester les équipements en place. Nous estimons qu'il manque environ 60 % des installations. Les délais de livraison des équipements sont environ 6 mois. L'équipement ayant le plus long délai de livraison est le four et celui-ci est déjà sur place. Un horizon de 3 ans pourrait être envisageable.
Q.26	Est-ce que Sayona envisage établir une politique pour favoriser l'embauche de main-d'œuvre et d'entrepreneurs locaux ?
R.26	Les intentions de Sayona sont de mettre en place une telle politique. Les discussions se déroulent actuellement sur différents aspects, dont un principe de pondération. L'employabilité locale est une valeur importante pour Sayona qui devrait se refléter dans les différents appels d'offres. Sayona a déjà déployé la politique d'achat local pour encourager les fournisseurs locaux. Une attention particulière sera portée à la clarification et la communication des éléments de cette politique afin de réduire les risques de malaise, de malentendus ou de frictions au sein des communautés.
Q.27	Est-ce qu'une nouvelle Étude d'impact sur l'environnement (EIE) doit être déposée au gouvernement ou la 1 ^{re} version demeure la bonne et des annexes y seront jointes ?
R.27	Sayona doit fournir des amendements en lien avec les modifications du projet initial, donc l'étude d'impact sur l'environnement demeure la même.
Q.28	Sera-t-il possible de réfléchir à la façon dont l'information sera diffusée auprès de la population ? Les documents liés à une Étude d'impact sur l'environnement sont déjà très volumineux et les gens devront prendre connaissance de toutes les annexes pour avoir une idée juste du projet à ce jour. Pour les organismes, les citoyens intéressés par le projet et ceux qui pourraient envisager de déposer un mémoire au BAPE, la façon de présenter l'information prendra une grande importance.
R.28	Oui, une fois toutes les informations recueillies, Sayona prendra le temps de s'assurer que l'information puisse être disponible en totalité, mais qu'il puisse être possible de l'obtenir sous une forme concise et le plus accessible possible.

5 avril 2022

Q.29	Chaque projet a son comité, mais le comité de suivis Authier Lithium est-il devenu accessoire à celui de Lithium Amérique du Nord ou demeure-t-il un projet distinct?
R.29	Authier Lithium et Lithium Amérique du Nord demeurent des projets distincts avec des préoccupations particulières à chacun d'eux.
Q.30	L'utilisation d'une flotte de camion verte est-elle prévue uniquement pour l'exploitation de LAN?
R.30	Sayona souhaite l'utilisation pour le transport entre les sites et par la sous-traitance.
Q.31	À quel endroit sont analysés les échantillons prélevés par l'exploration biogéochimique végétale?
R.31	À Montréal puisque cela implique des tests spécifiques non traités par les laboratoires régionaux.
Q.32	La minière vise-t-elle la certification environnementale (responsabilités sociales)?
R.32	Sayona est à rédiger un Rapport de développement durable et sa stratégie de responsabilité sociale (dépôt prévu d'ici mai-juin 2022).
Q.33	Quels sont les objectifs des journées porte ouverte?
R.33	Présenter et expliquer le projet, répondre aux questionnements des citoyens. Pas une période d'embauche.

13 septembre 2022

Aucune question

3 février 2023

Q.34	Sayona a-t-elle adopté les valeurs de développement minier durable (VDMD)?
R.34	Le processus est en cours de réalisation, la date butoir est le 31 mars 2023. Une fois en opération, l'entreprise se voit allouer 2 ans, dites de grâce, pour mettre en pratique, ajuster, adapter ses pratiques et politiques (1re année) pour ensuite être audité (2e année). Deux dossiers s'avèrent prioritaires, soit le parc résiduel et la gestion de crise. Ce sujet sera abordé ultérieurement.
Q.35	Est-ce que le plan de fermeture prévoit que les digues seront sécuritaires sans inspections à long terme ou devront-elles être sous inspections régulières?
R.35	Considérant la stabilité des digues, le fait qu'il n'y aura plus d'eau dans le par cet qu'aucun acide ne sera généré, les inspections et les suivis n'auront pas à être tenus à vie.

20 avril 2023

Q.36	Comment gérons-nous une situation où il y a plus de représentants (promoteur) que représentants du milieu dans le 50 % + 1?
R.36	La composition officielle du comité permettra de constater la représentativité et de faire la différence entre les membres votants et les membres non votants agissant à titre de personnes externes ou à titre de non-membres. Ainsi, advenant une situation où le vote est requis, le statut de chacun des sièges et des personnes présentes sera considéré. Le fait d'avoir plusieurs représentants de Sayona lors d'une rencontre n'octroi pas plus de votes puisque les sièges votants sont prévus dans la constitution officielle.
Q.37	Est-ce que le comité devrait mettre l'accent sur la notion d'indépendance?
R.37	En vertu de l'article 101.0.3 de la Loi, le comité doit être constitué majoritairement de membres

	Indépendants de l'exploitant minier. Un formulaire sera acheminé à chacun des membres afin de confirmer le statut de dépendance ou d'indépendance et ainsi assurer la conformité du comité. Advenant le changement de statut, il sera de la responsabilité du membre d'en informer la Coordinatrice pour qu'elle assure la conformité.
Q.38	Est-ce que la restauration progressive est envisagée?
R.38	Oui, pour l'instant les travaux sont encore à l'étape d'élever les piles. Dès que cette étape est terminée et que les travaux ne nécessiteront plus de retourner sur ces sites, il sera possible de les restaurer. Pour l'instant, la restauration serait inutile puisque l'accès pour la circulation est nécessaire. Dans tout développement minier, la restauration progressive doit être envisagée. Si elle n'est pas privilégiée, il appartient au requérant d'en justifier les raisons lors du dépôt du plan de restauration auprès du MRNF pour approbation
Q.39	Est-ce que la réglementation permettrait de faire l'usage du site restauré pour d'autres utilisations que celles qui existaient avant l'utilisation industrielle du site ? Pour valoriser des secteurs qui ont du potentiel notamment touristique ou des aménagements qui profiteraient à la communauté ?
R.39	L'option est très intéressante. De nombreuses idées ont émergées lors de rencontres avec les communautés. Si ce choix est envisagé, des études scientifiques et techniques faites par des professionnels doivent démontrer le potentiel pour atteindre les objectifs de la restauration.
Q.40	En combien de temps se remplira la fosse?
R.40	L'équilibre hydraulique peut prendre plusieurs dizaines d'années après l'arrêt du pompage des eaux de la fosse. Les informations disponibles à ce jour ne nous permettent pas de donner plus d'informations et des études supplémentaires seraient nécessaires afin de fournir plus de précision.
Q.41	Pourquoi choisir l'ensemencement hydraulique, laquelle est l'une des plus coûteuses?
R.41	Au moment de la rédaction du rapport et en considération toutes les variables dont le terrain, cette technique était celle qui permettait le plus facilement d'atteindre tous les objectifs de l'ensemencement. Maintenant, étant donné que le début de ces travaux n'est pas prévu à court terme, l'évaluation des meilleures techniques se fera en continu et il est possible qu'une technique moins coûteuse puisse être envisagée, si elle permet d'atteindre tous les objectifs. Le plan devant être révisé à tous les 5 ans, cet élément fera partie de la mise à jour.